



Département de la SEINE-MARITIME
Arrondissement de ROUEN

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers en
exercice

29

Nombre de présents

23

Nombre de pouvoirs

5

Nombre de votants

28

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois février à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de Bonsecours, légalement convoqué le neuf février, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent GRELAUD, Maire.

Conformément à l'article L2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Présents : M. GRELAUD, Maire ; Mmes & M. ADAM ; LEPICARD ; COUILLARD ; MARCOTTE ; BUNAUX ; LELEU ; HEYTE ; RESCHKE, Adjoints au Maire.

Mmes & M. LEFEBVRE ; REBISCHUNG ; GOUVERNE ; MICHEL ; BEUCHER ; MONCHAUX ; LUCIANI ; LOUCHEL ; FERON ; LEFRANÇOIS ; GUICHART ; MARTIN ; HEQUET ; BRUNET, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : Mme MARECHAL donne pouvoir à Mme MARCOTTE ; Mme MACÉ donne pouvoir à Mme LEPICARD ; M. LABARRE donne pouvoir à Mme MARTIN ; M. COMOR donne pouvoir à M. HEQUET ; Mme DROUIN donne pouvoir à M. BRUNET.

Absent excusé : M. Olivier LEGRIS

Le quorum est atteint.

Secrétaire de Séance : Monsieur Thierry LEFRANÇOIS

2024.02 - Petite enfance : Modification du règlement de fonctionnement des Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) et de ses annexes

« Le Conseil Municipal de BONSECOURS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Santé Publique,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU le décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants de moins de 6 ans et modifiant le Code de la santé publique,

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer une révision du règlement de fonctionnement des EAJE afin de prendre en compte les nouvelles réglementations apportées par le décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants,

CONSIDÉRANT l'importance des modifications à apporter au règlement de fonctionnement de la structure multi-accueil,

CONSIDÉRANT le projet du règlement de fonctionnement de la structure multi-accueil 1,2,3 SOLEIL, annexé à la présente délibération,

Et après en avoir délibéré,

- ✓ **APPROUVE** le règlement de fonctionnement de l'Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) 1.2.3 soleil tel qu'annexé à la présente délibération.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le règlement de fonctionnement modifié et ses annexes et le faire appliquer dès la signature.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à apporter toutes les modifications nécessaires au règlement de fonctionnement suivant les évolutions réglementaires. »

Cette délibération est adoptée à **l'unanimité**.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Bonsecours le 26 février 2024

Laurent GRELAUD,
Maire de Bonsecours



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217601038-20240226-2024-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2024

Pour l'autorité compétente par délégation